



DEMANDE DE FEUX D'ARTIFICE FAMILIAUX POUR UN SPECTACLE PERSONNEL

Retourner la demande dûment remplie à la Division de la prévention des incendies
infoincendie@grandsudbury.ca
 193 rue Van Horne
 Sudbury, ON P3E 1E6
 Télécopieur: (705) 674-8351
 Téléphone: (705) 674-4455 ext 3743

Date de la demande:			
Nom du propriétaire foncier:			
Nom du demandeur: (s'il s'agit d'une autre personne que le propriétaire)			
Adresse des feux d'artifice: <small>(Si le demandeur prévoit déployer les feux d'artifice sur une propriété privée qui ne lui appartient pas, il doit obtenir une autorisation écrite du propriétaire foncier et la joindre à la présente demande.)</small>			
Téléphone:			
Date demandée (et permise en vertu du règlement municipal 2012-34):	Fête de la Reine		1^{er} janvier
	Fête du Canada		Jour de la Famille
	31 décembre		
	Autre date (requiert l'autorisation du chef des pompiers ou de son représentant désigné)		
Veillez préciser la date:			
Type de feux d'artifice à utiliser: <small>(Veillez inclure les directives du fabricant, ainsi que les distances prévues.)</small>			
Veillez fournir un croquis ci-dessous de l'emplacement des feux d'artifice, des distances par rapport aux édifices, aux terrains, aux lignes de transmission d'électricité, aux boisés et aux forêts, ainsi que de la voie d'accès d'urgence pour les Services d'incendie:			
RÉSERVÉ À L'USAGE DES SERVICES D'INCENDIE:			
J'ai passé en revue la demande de feux d'artifice familiaux et je suis satisfait que:			
<ul style="list-style-type: none"> • le demandeur respectera les conditions, les modalités, les règlements et les lignes directrices de la présente demande. 			
J'ai visité l'emplacement prévu en vue d'y mener une inspection.			
<ul style="list-style-type: none"> • La présente demande, une fois signée et autorisée par le chef des pompiers ou son représentant désigné, doit être conservée sur les lieux des feux d'artifice. 			
Agent de prévention des incendies – Signature		Signature du propriétaire / de la personne autorisée (acceptant les conditions)	
La présente demande de feux d'artifice familiaux a été approuvée moyennant le respect des modalités établies dans la présente demande, du <i>Règlement municipal sur les feux d'artifice</i> de la Ville du Grand Sudbury et des lois pertinentes.			
À noter: Seules les personnes de 18 ans ou plus peuvent déployer ou mettre à feu des feux d'artifice.			
À noter: Il est interdit de déployer des feux d'artifice lorsque le vent souffle à plus de 40km l'heure			

Date: _____ **Approuvée par le chef des pompiers ou son représentant désigné:** _____ **Signature** _____